CRÉDITS D'IMPÔT R&D
Des taux alléchants pour les PME!

Dans notre première chronique intitulée « Crédits d'impôt R&D : Plus accessibles que vous ne le croyez! », nous avons attiré votre attention sur l'accessibilité, pour tous les contribuables québécois, aux programmes de crédits d'impôt fédéral et provincial à la Recherche Scientifique & Développement Expérimental (RS&DE) communément appelée R&D.

Vos projets semblent correspondre aux critères d'admissibilité ? Mais est-ce que la démarche nécessaire pour obtenir ces crédits d'impôt en vaut la peine ?

Un outil simple et efficace

Grâce au tableau crée par Munger & associés, il est dorénavant plus rapide d'estimer les crédits d'impôt qui pourraient être réclamés. Ce tableau que nous présentons ci-contre indique les taux combinés des crédits d'impôt fédéral et provincial pour chaque catégorie de contribuables et de dépenses. Ainsi, nous vous épargnons les calculs complexes des formulaires gouvernementaux.

Ce qu'il faut savoir avant de commencer !

- La majorité des dépenses reliées aux activités de développement expérimental exercées au Canada sont admissibles (voir le tableau ci-contre pour une liste des dépenses admissibles). Nous aborderons le thème de l'admissibilité des activités et des dépenses lors de notre prochaine chronique.
- Les dépenses de frais généraux engendrés par la RS&DE tel que les frais de déplacement, d'électricité, d'entretien des locaux, de fournitures diverses, etc., peuvent être établies par une méthode de calcul simplifiée nommée « **méthode de remplacement** ». Les taux de crédits d'impôt indiqués dans notre tableau à la ligne « Salaire » couvrent ces types de dépenses.
- Les taux de crédits d'impôt dépendent, au fédéral, de votre revenu imposable et, au provincial, de la valeur de vos actifs. Dans les deux cas, il s'agit des données provenant de votre année financière précédente.
- Le calcul des crédits d'impôt s'applique aux dépenses dont vous avez soustrait les subventions et toutes autres formes d'aides gouvernementales et non gouvernementales.
- Les taux indiqués ne tiennent pas compte de l'imposition des crédits d'impôt.

Ce tableau se veut une grille de calcul permettant d'estimer rapidement vos crédits d'impôt. **Pour vous assurer de l'admissibilité scientifique de vos projets, de l'admissibilité comptable de vos dépenses et avoir une évaluation juste de vos crédits d'impôt RS&DE, il est avantageux d'obtenir l'avis d'un expert.**

Pourcentages combinés des crédits d'impôt fédéral et provincial attribués à chacune des dépenses de la RS&DE pour tous les contribuables québécois

(selon la méthode de remplacement)

Taux applicables pour les dépenses engagées après le 21 avril 2005

	CATÉGORIE DE CONTRIBUABLES Pour les compagnies dont le contrôle est canadien, choisir selon les limites suivantes			
REVENU IMPOSABLE (Limite fédérale) (Année fiscale précédente de toutes les compagnies associées)	(-) de 300 000 $	(-) de 300 000 $	(+) de 500 000 $	(+) de 500 000 $
TOTAL DES ACTIFS (Limite provinciale) (Année fiscale précédente de toutes les compagnies associées)	(-) de 25M $	(+) de 50M $	(-) de 25M $	(+) de 50M $
				Compagnies publiques, à contrôle étranger ou particuliers
DÉPENSES ADMISSIBLES				
Salaire brut des employés	82,1 %	69,1 %	63,0 %	47,0 %
Sous-entrepreneurs québécois	47,2 %	40,7 %	35,0 %	27,0 %
Sous-entrepreneurs canadiens hors Québec	35,0 %	35,0 %	20,0 %	20,0 %
Contrats de recherche universitaire et recherche effectuée par un centre de recherche public ou un consortium de recherche admissible du Québec	47,2 %	40,7 %	35,0 %	27,0 %
Contrats de recherche universitaire... (par une entité agréée par Revenu Québec avec une décision anticipée favorable)	53,2 %	53,2 %	42,4 %	42,4 %
Matériaux consommés	35,0 %	35,0 %	20,0 %	20,0 %
Achat d'équipements neufs et location (utilisés à 90% et + pour la RS&DE)	35,0 %	35,0 %	20,0 %	20,0 %
Achat d'équipements neufs et location (utilisés de 50% à 90% pour la RS&DE)	17,5 %	17,5 %	10,0 %	10,0 %

Mode d'emploi :

1- **Choisissez la colonne qui vous concerne.** Si vous vous retrouvez entre deux catégories de contribuables, choisissez celle se rapprochant le plus de votre situation.

2- **Appliquez le taux indiqué au coût réel de la dépense.**

3- **Additionnez chacun de vos résultats** pour connaître le total de vos crédits d'impôt potentiels.

Le jeu en vaut la chandelle

Prenons le cas d'une PME québécoise qui développe un nouveau matériau plus résistant aux impacts dans des conditions de basses températures. L'année précédente, son revenu imposable était de 60 000 $ et ses actifs de 500 000 $. En appliquant les taux indiqués dans le tableau ci-contre aux dépenses engagées, vous obtiendrez les résultats suivants :

Type de dépense	Montant de la dépense	Taux applicable selon la 1re colonne	Crédits d'impôt
Salaire brut pour des activités de RS&DE	100 000 $	82,1 %	82 100 $
Contrat de recherche à une université	10 000 $	47,2 %	4 720 $
Matériaux consommés ou détruits lors des expérimentations	2 000 $	35,0 %	700 $
Achat d'un équipement neuf utilisé uniquement pour tester les nouveaux matériaux	2 000 $	35 %	700 $
Total	**114 000 $**	**77,4 %**	**88 220 $**

Ainsi, pour un investissement de 114 000 $ en RS&DE, l'entreprise recevra 88 220 $ en crédits d'impôt, **soit un taux alléchant de 77,4 %. Voilà une démarche des plus profitable! Ne laissez pas passer la date d'échéance!**

Chronique déjà parue :

1. Plus accessibles que vous ne le croyez!

Chroniques à paraître :

3. Dépenses et activités admissibles
4. Processus et documentation
5. Planification et financement
6. Contrats de recherche et décisions anticipées

Line Munger, Présidente
Munger & Associés Inc.
Spécialistes en réclamation de crédits d'impôt RS&DE
Tél. : (819) 566-8064
info@mungeretassocies.com